

- Comité permanent à Vilnius
- Le secret professionnel : défis de la société moderne
- Rencontre avec le pouvoir judiciaire polonais au Parlement européen
- Lumière sur les avocats européens : Dagmar Burešová
- Défis et possibilités des barreaux des États membres du Conseil de l'Europe
- Journée européenne des avocats de 2018
- Participation du CCBE au quatrième Forum européen sur la migration
- Venezuela
- En bref



Comité permanent à Vilnius

## COMITÉ PERMANENT À VILNIUS

**Le 23 mars, le CCBE a organisé son 227<sup>e</sup> comité permanent à Vilnius.** Le CCBE a accueilli un invité de marque, en la personne d'Ignas Végėlė, le président du barreau lituanien, qui a souligné l'importance de resserrer la coopération entre les organisations à vocation similaire en ces temps difficiles. Le président du CCBE, Antonín Mokřý, a ensuite animé le débat sur des sujets comme le droit fiscal, la déontologie et la lutte contre le blanchiment de capitaux. En outre, des textes importants ont été adoptés, tel que le guide de médiation pour les avocats. Ce guide est le fruit d'une vaste coopération avec le groupe de travail sur la médiation de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) dans le cadre de la promotion d'une meilleure mise en œuvre de la médiation au sein des États membres du Conseil de l'Europe. L'objectif principal de ce guide est de sensibiliser les avocats à la médiation et de présenter les divers enjeux, possibilités et avantages professionnels pour les avocats qu'offre le recours à la médiation, ainsi que les avantages pour les clients. Le guide a été transmis aux États membres de la CEPEJ dans l'objectif de soumettre le document final CCBE-CEPEJ à l'approbation de la réunion plénière de la CEPEJ en juin 2018.

Le comité permanent a également approuvé une série de recommandations concernant l'aide juridique, qui comportent plusieurs principes directeurs importants pour la bonne mise en œuvre de l'aide juridique, qui est un outil essentiel permettant d'assurer l'accès à la justice.

Les documents suivants ont également été approuvés par le comité permanent du CCBE :

- Commentaires du CCBE sur les propositions d'amendement des règles de la Cour européenne des droits de l'homme concernant le traitement des documents classifiés
- Interprétation des principes et règles de la Charte des principes essentiels de l'avocat européen, du Code de déontologie des avocats européens et du modèle de code de déontologie du CCBE

---

## LE SECRET PROFESSIONNEL : DÉFIS DE LA SOCIÉTÉ MODERNE

**Le jeudi 22 mars 2018, une conférence internationale mettant l'accent sur les défis que pose le secret professionnel dans la société moderne s'est tenue à Vilnius.** La conférence était organisée par le barreau lituanien, avec l'aide du CCBE et de l'*American Bar Association*.

Le président, Antonín Mokrý, était l'un des premiers intervenants, aux côtés d'Ignas Vėgėlė, président du barreau lituanien, et Steven Richman, président de la section de droit international de l'*American Bar Association*. Antonín Mokrý a rappelé aux participants l'importance du secret professionnel et a déclaré qu'un avocat « est tenu d'agir dans l'intérêt de ses clients et doit agir en toute indépendance ». En effet, la mission d'un avocat repose sur la confiance que lui accorde son client, qui doit pouvoir consulter son avocat en toute confidentialité et sans crainte que sa confiance puisse être trahie.

Dans la mesure où la conférence a eu lieu en marge des réunions des comités du CCBE, plusieurs experts du CCBE ont pu y assister. Le deuxième vice président, Ranko Pelicarić, plusieurs présidents de comité tels que Claudia Seibel, Rupert Manhart ou Jacques Taquet, et finalement le vice-président de comité Bertrand Debosque ont partagé leurs réflexions, leur savoir-faire et leurs expériences personnelles en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux, la planification fiscale agressive et les poursuites pénales à l'encontre des avocats.



Antonín Mokrý, Président du CCBE à la conférence « Le secret professionnel : défis de la société moderne »

---

## RENCONTRE AVEC LE POUVOIR JUDICIAIRE POLONAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN



Le 21 mars, le CCBE a participé à un événement sur le l'état de droit en Pologne au Parlement européen aux côtés des députés européens, Mme Sippel et M. López Aguilar

**Le 21 mars, le secrétaire général du CCBE, Philip Buisseret, a rencontré au Parlement européen des représentants du pouvoir judiciaire polonais et de la profession d'avocat polonaise.** La délégation avait été invitée par des membres de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

La Représentation de la Commission européenne en Pologne et le Centre des visiteurs de la Commission européenne avaient organisé la visite des institutions européennes à Bruxelles et à Luxembourg pour 25 juges polonais et des représentants d'autres professions juridiques. Le but de cette visite était d'organiser un échange sur la législation polonaise récente et de mettre l'accent sur les menaces qu'elle peut poser pour l'État de droit en Pologne.

Des eurodéputés et des organisations externes telles que le CCBE ont participé à la rencontre. Cette grande variété de participants a permis de créer un débat animé et stimulant qui s'est révélé être une excellente occasion pour beaucoup d'obtenir des informations de première main sur la situation du pouvoir judiciaire en Pologne.

Le CCBE souhaite favoriser un dialogue constructif et fructueux sur les répercussions possibles de diverses politiques sur les citoyens européens et l'État de droit. Le CCBE a dès lors pris l'initiative d'utiliser cet événement pour poursuivre son engagement

auprès des députés européens. En effet, le CCBE a fait connaître l'événement aux eurodéputés intéressés et a eu la chance d'examiner cette question avec certains d'entre eux, comme Birgit Sippel, Juan Fernando López Aguilar et Frank Engel.

Le CCBE prévoit d'organiser d'autres événements à l'avenir afin de sensibiliser les avocats européens aux questions urgentes et de débattre de celles-ci.

---

## LUMIÈRE SUR LES AVOCATS EUROPÉENS : DAGMAR BUREŠOVÁ

« **Lumière sur les avocats européens** » est une nouvelle série d'articles mettant en avant les avocats européens qui réalisent ou ont réalisé un travail exceptionnel de défense des droits fondamentaux. Le premier article de cette nouvelle série se concentre sur le travail exceptionnel de **Dagmar Burešová, qui est une avocate tchèque**. Dagmar Burešová a incarné les valeurs fondamentales de la profession d'avocat tout au long de sa carrière et est un exemple pour tous les membres de la profession.

Le CCBE est fier de lancer cette série en mettant en lumière une avocate à la carrière si singulière.

Née en Tchécoslovaquie en 1929, Dagmar Burešová a été membre du barreau tchèque et a exercé la profession d'avocate jusqu'en janvier 2012. Durant ses années d'activité, elle a été perçue par beaucoup comme l'une des avocates les plus influentes dans la diffusion des idéaux démocratiques dans l'ancienne Tchécoslovaquie et en Europe centrale.

Dagmar Burešová a fait face à de nombreuses situations uniques au cours de sa carrière. Elle exerçait la profession au moment de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du Pacte de Varsovie en 1968 à la suite du Printemps de Prague. Au cours de cette période communément appelée la période de normalisation, elle a offert une assistance juridique à des dizaines de justiciables ayant besoin d'être représentés. Ces citoyens étaient alors la cible du régime communiste, qui tentait de les intimider et de les emprisonner. Dagmar Burešová n'a eu de cesse d'exiger que justice soit faite pour les victimes de persécutions politiques, ce qui l'a finalement conduite à être elle-même ciblée et menacée. Malgré cela, elle n'a jamais cessé de défendre les droits des personnes en besoin de défense. Sa représentation de la famille de Jan Palach dans son procès en diffamation contre l'État reste illustre. Jan Palach était un jeune activiste qui avait protesté contre l'invasion de la Tchécoslovaquie en s'immolant par le feu. Après sa mort, les membres du régime communiste ont insinué que Jan Palach avait été manipulé de manière à se faire lui-même du mal. La représentation de la famille Palach demeure un événement marquant de la carrière professionnelle de Dagmar Burešová.

C'est à la suite de la Révolution de velours et de la chute du régime communiste en 1989 que la carrière de Dagmar Burešová s'est transformée en carrière politique. Ses années d'activité ont porté leurs fruits puisqu'elle a d'abord rejoint le ministère de la Justice, sous la direction du futur président Václav Havel, et lancé un grand nombre de réformes du système judiciaire. En 1990, elle est devenue présidente du Conseil national tchèque, l'organe législatif suprême de la République tchèque. Enfin, il est reconnu qu'elle a grandement contribué à la dissolution pacifique de la République fédérale tchèque et slovaque.

Tout au long de sa carrière, l'engagement de Dagmar Burešová envers ses concitoyens a été inébranlable. Elle a donc quitté l'arène politique en 1992 pour reprendre ses activités au sein de la profession d'avocat tchèque. Elle y est restée jusqu'à son départ en retraite en 2012. Son illustre carrière lui a valu de recevoir l'ordre de Tomáš Garrigue Masaryk, l'un des plus grands honneurs de la République tchèque. Elle a également reçu le Prix Saint-Yves et est même entrée au Temple de la renommée juridique du pays le 25 janvier 2008. Dagmar Burešová illustre les valeurs de la profession d'avocat et le CCBE est fier de l'avoir comme consœur.



Dagmar Burešová

---

## DÉFIS ET POSSIBILITÉS DES BARREAUX DES ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

**Le 9 mars 2018, le deuxième vice-président du CCBE, Ranko Pelicarić, et plusieurs présidents de comités ont participé à une conférence à Erevan.** La conférence, organisée par le projet du Conseil de l'Europe pour le soutien à la réforme judiciaire en Arménie, le CCBE et la Chambre des avocats d'Arménie, a exploré les défis et possibilités actuels des barreaux dans les États membres du Conseil de l'Europe.

La conférence a été réussie étant donné que plus de 65 participants venus d'un large éventail d'États se sont réunis pour débattre des questions de protection des données, du champ d'application des règles de déontologie, mais aussi des relations entre les avocats et les tribunaux pour un comportement respectueux à l'égard des tribunaux. Outre Ranko Pelicarić, le CCBE était représenté par Stanislav Balík, président du comité PECO, Jędrzej Klatka, président du comité Vers un modèle de code de déontologie, Jiří Novák, nouveau président du comité Droit des technologies de l'information, et enfin Indra Bule, conseillère juridique pour le comité PECO.

Dans son discours d'ouverture, Ranko Pelicarić a insisté sur le fait qu'il est capital, au moment où l'Arménie réalise des réformes judiciaires, de renforcer l'indépendance des barreaux. Il a également souligné le besoin vital de dialogue entre les parties prenantes au cours de ce processus. Stanislav Balík a précisé que l'efficacité des relations entre un avocat et les tribunaux dépendent entièrement de l'indépendance de la magistrature. Enfin, Jędrzej Klatka a présenté au public la Charte des principes essentiels de l'avocat européen et le Code de déontologie des avocats européens.

---

## JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS DE 2018

**La prochaine Journée européenne des avocats aura lieu le 25 octobre 2018, en même temps que la Journée européenne de la justice.** Le thème de cette année sera « L'importance des avocats : la défense des défenseurs de l'État de droit ».

**Davantage d'informations sur la Journée européenne des avocats seront disponibles dans les prochains mois.**

---

## PARTICIPATION DU CCBE AU QUATRIÈME FORUM EUROPÉEN SUR LA MIGRATION

**Noemí Alarcón Velasco, vice-présidente du comité Migration, a représenté le CCBE au quatrième Forum européen sur la migration, à Bruxelles, les 6 et 7 mars 2018.** Le Forum est une plateforme de dialogue organisée par la Commission européenne et le Comité économique et social européen (CESE). La conférence était centrée sur les défis et l'intégration des migrants sur le marché du travail européen.

Noemí Alarcón Velasco a participé à une table ronde sur la question des migrants en situation irrégulière sur le marché du travail, où elle a agi en tant que rapporteure pour le sous-groupe traitant de la régularisation dans les pays de l'UE. Elle a également contribué à la table ronde sur la prévention de l'exploitation par le travail et la garantie de conditions de travail décentes, dans laquelle les bonnes pratiques de certains pays en particulier ont été abordées.

L'intervenant principal, Georges Dassis, président du Comité économique et social européen (CESE), a mis l'accent sur l'importance de l'immigration pour la population européenne vieillissante, ainsi que sur le fait que les migrants doivent être traités équitablement et intégrés aux sociétés de l'UE.

Le rapport complet de la réunion est disponible [ici](#).



## VENEZUELA



Alonso Hernández-Pinzón, Fondation des avocats européens, rencontre la députée norvégienne Mme Ingjerd Schou, l'ambassadeur Dag M. Ulnes, Alfredo Romero, du *Foro Penal Venezolano* et le conseiller en politique étrangère de Mme Schou au parlement norvégien

Le 1er octobre 2017, la Fondation des avocats européens a lancé les travaux de son deuxième projet sur le Venezuela. Alors que le premier projet (2016-2017) portait sur le rétablissement de l'État de droit au Venezuela, le deuxième concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire vénézuélien. Le projet vise à rédiger un rapport décrivant les différentes étapes permettant de parvenir à cette indépendance. Il comprendra la création possible d'une Cour constitutionnelle indépendante, le rétablissement du Conseil de la magistrature au Venezuela et les exigences d'une carrière judiciaire reposant sur l'excellence, les connaissances et les compétences. Dans le cadre de ce nouveau projet, la Fondation a participé à diverses réunions qui ont eu lieu à Oslo du 28 février au 2 mars 2018. La Fondation a également participé à un [séminaire](#) organisé par le *Norwegian Latin America Research Network*, le *Norwegian Centre for Human Rights* et la *Norwegian-Venezuelan Justice Alliance*. La Fondation a saisi l'occasion pour aborder la question de la réforme judiciaire au Venezuela. Enfin, la Fondation a également contribué aux rencontres entre le *Foro Penal Venezolano* et la *Norwegian-Venezuelan Justice Alliance*. Des représentants du ministère de la Justice étaient également présents : Ingjerd Schou, députée norvégienne et membre du comité permanent des affaires étrangères et de la défense, et Dag Mork Ulnes, ancien ambassadeur de la Norvège au Venezuela.

## EN BREF

- ▷ « Les avocats européens à Lesbos » ont lancé un appel aux volontaires. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2018. Ils recherchent également des [fonds supplémentaires](#) pour poursuivre leurs activités. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.elil.eu](http://www.elil.eu) ou envoyez un courriel au directeur général, Philip Worthington, à l'adresse [pworthington@europeanlawyersinlesvos.eu](mailto:pworthington@europeanlawyersinlesvos.eu).
- ▷ C'est toujours avec plaisir que le CCBE accueille ses délégations nationales au sein de ses locaux. Le barreau finlandais était à Bruxelles le 19 mars et le CCBE le remercie de sa visite.
- ▷ L'*Innovative Legal Services Forum* (ILSF) aura lieu le 17 mai 2018 à Prague. L'ILSF est un événement unique abordant trois grands points : les technologies, les affaires et les perspectives des pays d'Europe centrale et orientale. La conférence réunira des spécialistes reconnus dans leur domaine et le CCBE aura cette année l'honneur d'organiser sa propre table ronde sur « l'avenir de la profession d'avocat ». Un code promotionnel offre aux membres du CCBE une réduction de 25 % sur l'inscription en ligne. N'hésitez pas à contacter le CCBE pour obtenir ce code.
- ▷ Tel que l'annonçait la lettre d'information de février, le [projet EVIDENCE2e-CODEX](#) a été lancé officiellement à Florence les 7 et 8 mars 2018. Des représentants du CCBE et de la Fondation des avocats européens étaient présents.

## ÉVÉNEMENTS À VENIR

17/05/2018 *Innovative Legal Services Forum (Prague)*

18/05/2018 *Session plénière du CCBE (Prague)*

29/06/2018 *Comité permanent du CCBE (Bruxelles)*